

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 juillet 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, ~~PUECH Jérôme~~, BROUXEL Claire, ~~BILBAUT Suzanne~~, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : PUECH Jérôme, BILBAUT Suzanne (procuration à Mme BROUXEL Claire)

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte-rendu de la séance du 2 juin 2021. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer les procès-verbaux.

Délibération 2021-021 : Suppression d'emploi et modification de poste d'un fonctionnaire titulaire

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 10 juin 2021,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 janvier 2018,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps non complet de 34 heures 47 minutes hebdomadaires en raison de la réorganisation du RPI Vitrac/Marcolès/Saint-Antoine,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de deux emplois à savoir :

- * un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, ayant pour fonction la gérance de l'Agence Postale Communale à compter du 1^{er} septembre 2021, emploi permanent à temps non complet à raison de 11 heures 17 minutes hebdomadaires.

* un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, affecté à l'école primaire à raison de 23 heures 30 minutes hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2021.

-la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 34 heures 47 minutes hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2021

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Scolaire (ATSEM)

Grade : d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe :

- ancien effectif un
- nouvel effectif zéro

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif (gérance de l'Agence Postale Communale)

- ancien effectif zéro
- nouvel effectif un

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

ou

à voix pour

à voix contre

à abstention(s)

L'agent nouvellement nommé a demandé la possibilité de modifier les horaires d'ouverture de l'agence postale communale, en fermant le samedi matin et en ouvrant le lundi matin en lieu et place ; cette demande a été acceptée, après avoir vérifié la fréquentation du samedi matin.

Rentrée scolaire 2021 :

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de deux demandes de dérogation scolaires. Au vu de la mise en place de services (cantine garderie, accompagnement dans la navette scolaire entre Marcolès et Vitrac), et des efforts permanents consentis pour le maintien de l'Ecole de Vitrac depuis de nombreuses années, et dans la logique de garder l'école ouverte, la réponse sera négative dans les deux cas.

L'effectif du RPI reste stable avec 14 élèves en maternelle à Marcolès, 10 élèves en CM1 / CM2 à Marcolès et 16 élèves en classes de CP, CE1 et CE2 à Vitrac.

Madame Le Maire indique également que lors du Conseil d'Ecole du 21 juin, et faute de candidats pour le renouvellement du bureau de l'Association des Parents d'Elèves, cette dernière a été dissoute.

Travaux sanitaires de l'École :

La commission des travaux s'est réunie le 7 juillet pour faire l'état des lieux au niveau des sanitaires de l'école.

Ces derniers ne sont pas isolés, et ni chauffés. Un nouvel espace sanitaire va être créé sous le préau à côté du lieu de rangement. Une porte sera ouverte dans le mur du préau. Les portes du garage seront également remplacées et des fenêtres seront positionnées pour apporter de la lumière naturelle. Il sera également aménagé pour abriter un espace toilette répondant aux normes « handicapé ». Les WC actuels seront toujours accessibles.

Travaux sur réseau d'eau à « Lauriac » :

Le réseau d'eau doit être repris pour alimenter la maison de Mr et Mme LAVERGNE Guy à Lauriac ; ils seront effectués en partie par l'Entreprise PUECH René et par nos agents communaux. Toutefois des difficultés d'approvisionnement pour certains matériaux existent. Ces travaux sont prévus à compter du 19 juillet prochain. Une traversée de route est nécessaire, l'avis favorable du Conseil Départemental nous a été transmis.

Voirie communale 2021 :

Le programme de travaux de voirie communale défini lors de la dernière séance du Conseil Municipal a été légèrement modifié. Un nouvel espace a été identifié comme urgent : il s'agit du carrefour de « La Galinière » pour 485.00 €uros HT. L'impasse derrière la maison de Mr GUIBERT et celle menant à la station d'épuration sont également à rajouter au programme de cette année.

Questions diverses :

*Agence postale communale : L'agent actuellement en poste sera en congés à compter du 29 juillet prochain, et termine son contrat au 31 août 2021.

Son remplacement pendant les congés d'été sera assuré avec un contrat par « Dispo Services » comme les années précédentes. Seuls les 29, 30, 31 juillet et le 11 août, l'agence restera fermée. Un avis de fermeture exceptionnel sera affiché.

La mairie, ayant acté la fermeture de l'Agence Postale Communale le samedi pour une ouverture le lundi matin, en informera les services postaux.

*Changement de logiciels informatiques : Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du devis de JVS Mairistem, actuel fournisseur des logiciels informatiques de la mairie. L'évolution des transmissions, le changement de nomenclature comptable prévue pour 2022, nous oblige à faire évoluer les logiciels vers le « Cloud » système qui permet également un hébergement à l'extérieur pour une meilleure sécurité.

Le coût de ce nouveau pack (comptabilité, élection, paie, facturation, population,..) est de 3 996.00 €uros HT.

*Projet d'aménagement autour de la salle polyvalente : Mercredi 7 juillet, Monsieur Arnaud TECK, architecte, a été reçu par la municipalité qui lui a exposé son projet de réaménagement

de l'espace couvert extérieur à la salle polyvalente, ainsi que la création d'un four à bois et d'une barbecue, autour de ce lieu. Celui-ci doit nous faire une proposition en septembre.

*Le monde associatif : Les règles sanitaires à respecter dans le cadre de toutes manifestations estivales (port du masque, circulation du public...) ont été rappelées.

Un dossier administratif a été monté dans le cadre de l'organisation de la fête patronale et du vide grenier du 1^{er} août prochain.

Le vernissage pour l'exposition de « Troupeaux de bâches », à l'initiative de l'Association « Culture et Patrimoine », aura lieu le mercredi 14 juillet prochain à 17h00. Sont conviés les photographes, les Elus Municipaux, Conseillers Départementaux et Régionaux, les Présidents d'Associations, les propriétaires des façades

Une exposition de « Chaises fleuries » est également à l'initiative de l'Association « Culture et Patrimoine ».

L'ACCA a fait son Assemblée Générale le 4 juillet dernier et a présenté son bilan financier et moral à l'assemblée nombreuse. Un repas au « Tromp'l'œil » a permis à tous de se retrouver dans une ambiance sympathique.

*Commission de sécurité : Elle aura lieu le vendredi 9 juillet à 14h30 pour la salle polyvalente

*Urbanisme : Madame Le Maire informe les élus de sa rencontre avec Monsieur Le Préfet du Cantal au sujet de la demande de dérogation pour l'obtention d'un permis de construire pour un bâtiment professionnel, pour Monsieur FLORY, artisan couvreur à Vitrac. La Commission CDPNAF se réunie le 20 juillet prochain pour statuer, avec un avis favorable de la Préfecture.

*Adressage : Les courriers avec les nouvelles adresses sont en cours de distribution par la poste ; les panneaux et numéros seront installés par les agents communaux.

Le positionnement du panneau « Route 66 » sera à déterminer.

*Demande de Mme MARTY Germaine : Nous sommes allés à sa rencontre avec les adjoints, elle nous a fait part d'une mauvaise visibilité pour sortir de chez elle au « Serieys » et demande la pose d'un miroir pour sécuriser sa sortie sur la voie communale

*Le Tromp'l'œil : Mr RINCHE nous informe de l'acquisition d'une nouvelle signalétique pour son établissement (Bar et épicerie) ; il sollicite la commune pour la pose de celle-ci.

*Nettoyage du « Trou du Diable » : Ce site devenait dangereux et a été nettoyé par la commune avec l'aide et l'autorisation de Mr DELRIEU Bernard, lié par une convention de passage sur une partie du chemin, du domaine privé.

Pour l'entretien du chemin balisé la demande de couper l'herbe a été formulée par Mme le Maire lors d'une réunion de bureau de la Com Com. Une entreprise a été diligentée pour faire ce travail immédiatement

*Concert à Vitrac : Du 17 au 24 juillet, une famille de musiciens est en vacances à Vitrac et propose de faire gratuitement un concert dans la commune. Les affiches et flyers sont préparés par leurs soins avec le logo de la Commune de Vitrac et photocopiés par les services de la commune.

Les élus répondent favorablement à cette proposition. Les musiciens à l'issue du concert demanderont une participation libre au public

*Villages fleuris : La visite du jury départemental aura lieu le 21 juillet prochain à 8h30. Celui de la région se déplacera le 27 août à 8h15.

*Projet éolien : La commune devra se positionner sur la réalisation ou non de ce projet. Cette décision sera prise lors du conseil municipal de septembre.

*Randonnée VTT : Cette manifestation, organisée par le Comité des Fêtes de Saint-Mamet, aura lieu le mercredi 14 juillet.

*Eaux pluviales à Labrunie :

Revoir Mr GOUZOU et Mme BOURGADE pour le projet de canalisation eaux pluviales à Labrunie Basse.

*Proposition de concert : Une proposition de concert d'un duo Cévenol nous a été faite pour un coût de 350.00 €uros TTC. Les membres du conseil ne donnent pas une suite favorable à cette proposition

*Mot dans les boîtes aux lettres : Plusieurs personnes du bourg de la commune ont été destinataires d'un mot anonyme concernant des attaques de chats et de chiens.

*Aménagement de la traverse du Bourg : Un courrier du Département nous informe du versement prochain de la subvention de 20 00.00 €uros.

*Préau de la salle polyvalente : Les fuites seront colmatées temporairement par la mise en place des bâches des côtés.

*Remerciements Michel TEULADE :

Prochain conseil : mercredi 8 septembre 2021 à 20h30

Fin de séance. : 23 h 00

- **SIGNATURES**

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	Absent excusé
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	Procuration à Mme BROUXEL Claire

DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	